



Zones franches Jordaniennes Une monnaie d'échange politique

Parrainées par le Congrès américain, les six zones franches jordaniennes sont nées en 1996 au lendemain des accords de paix entre Israéliens et Palestiniens. Avec un double objectif: récompenser le petit royaume de son rôle joué dans le processus de paix en lui offrant des emplois et faire de ces espaces de production entièrement dédiés à l'exportation le symbole de ce nouvel espace géopolitique que les Etats-Unis appelaient de leurs vœux. Dix ans plus tard, le projet politique demeure et le textile est devenu le premier secteur d'exportation jordanien.

Mais pour les travailleurs jordaniens du textile à la recherche d'emploi, l'euphorie a été de courte durée. Conditions de travail au rabais obligent, ces nouveaux emplois sont attribués essentiellement à des travailleuses pour qui c'est le premier travail, ainsi qu'à des travailleurs migrants asiatiques.

Enquête et reportage dans la zone d'Al Hassan, la première implantée dans le pays, dans la banlieue de la ville d'Irbid.

C'était il y a neuf ans. Trois ans après les accords d'Oslo accordant l'autonomie aux territoires palestiniens, deux ans après ceux de Wadi Araba normalisant les relations entre Amman et Tel Aviv. Pour le petit royaume de Jordanie peuplé à 70% de réfugiés palestiniens, la paix avait trouvé son argument économique: l'emploi. En échange de son rôle joué dans les accords de paix, ce pays de cinq millions d'habitants sans autres ressources naturelles que le phosphate et la potasse allait recevoir du Congrès américain ce que ses élus assuraient être les moyens de sa prospérité: un accès privilégié au marché textile de la première puissance mondiale. Un droit à des exportations sans limite ni frais de douane pour toutes les productions qui seraient réalisées dans des zones franches spécialement créées pour l'occasion. Des zones industrielles dites "qualifiantes" dont la seule contrainte serait d'assurer une place à l'industrie israélienne en produisant des produits dont 8% au moins de la valeur ajoutée proviendrait de ses entreprises.

L'ESPOIR D'UNE SOLUTION À LA CRISE

De cet accord alors, personne ne trouve à redire. Ni le gouvernement israélien



Photo: M.H

qui transfère du même coup vers la Jordanie beaucoup de ses entreprises de confection encore installées dans les territoires occupés. Ni celui de Jordanie qui révisé aussitôt son arsenal législatif pour l'adapter à l'ouverture économique que cet accord laisse entrevoir... Ni le Syndicat général des travailleurs du textile et des industries de l'habillement et de la

confection jordanien qui pense enfin trouver là une solution à la crise à laquelle depuis des mois déjà les travailleurs dont il a la charge sont confrontés.

Depuis le début de la décennie 90, en effet, le textile et l'habillement jordaniens sont en pleine déconfiture. La pre-

➔ SUITE EN PAGE 2

← SUITE DE LA PAGE 1

mière guerre du Golfe a plongé le pays dans la récession, et avec elle laminé les entreprises du secteur. Sur les 1.850 que l'on recensait au début des années 80, 600 à peine subsistent. Le taux de chômage dans la profession atteint alors un nouveau record: "plus de 60%, se souvient Fathalla Omrani, son président. La situation était d'autant plus catastrophique qu'à cette époque beaucoup de chefs d'entreprise ont espéré s'en sortir en se tournant vers l'importation de produits textile d'Asie du Sud-Est".

Montée des importations, diminution de la production, licenciements, poussée du chômage, baisse du pouvoir d'achat, baisse des ventes des produits locaux... "Nous nous enfonçons dans un cycle récessif auquel il fallait absolument mettre fin. Comment dès lors aurions-nous pu refuser de soutenir la proposition que nous faisions les Etats-Unis de soutenir notre développement", poursuit-il. "Nous étions favorables aux accords de paix, d'accord pour encourager l'investissement. La création de ces zones nous laissait entrevoir un avenir, les refuser aurait été suicidaire. Peut-être la seule chose sur laquelle nous n'avons jamais été en désaccord avec le gouvernement", sourit-il.

La première de ces zones, celle d'Al Hassan, dans la banlieue d'Irbid, sera inaugurée en grande pompe en 1996. Dans les mois et les années qui suivront, cinq autres sortiront de terre; dans le nord du pays et à proximité d'Amman, dans les

banlieues de Zarka et de Karak. Toutes avec le même projet: la création d'activité entièrement dévouée à l'exportation.

Si l'activité met quelques mois à démarrer, trois ans plus tard déjà, elle prospère et avec elle, le chiffre d'affaires des entreprises qui y sont installées. De treize millions de dollars en 1999, il passe à 400 millions de dollars en 2002, 600 l'année suivante pour atteindre un milliard en 2004 et faire de la confection le premier secteur d'exportation jordanien.

Pour les milliers de travailleurs jordaniens de la branche, l'espoir est grand. "A l'ouverture, assure Nadim A. Asa'd, président de l'Association des investisseurs de la zone franche industrielle d'Al Hassan, nous recensons cinq candidats pour un poste".

DES FEMMES ET DES IMMIGRÉS

L'euphorie, cependant, va être de courte durée. Les chômeurs en place ne vont guère profiter de ce nouveau créneau. "Ce sont plutôt des femmes jusque là absentes du marché du travail et des immigrés du Sud-Est asiatique inconnus jusqu'alors en Jordanie, raconte Shireen Hamdan, technicienne de bureau d'études employée dans la société Al Hasar, qui vont trouver à se faire embaucher".

Selon les dernières statistiques syndicales, sur les 52.970 employés dans les zones franches, 26% sont des Jordaniennes, 58% sont des travailleurs migrants.

Pour les employeurs, l'explication a toujours été très claire: les travailleurs jordaniens ne disposaient pas, et ne

disposent toujours pas de la compétence des travailleurs migrants dont ils ont décidé de s'attacher les services. Un argument d'autant plus facile à invoquer qu'au fil du temps les joint ventures jordano-israéliennes ou jordano-américaines ont cédé la place à des entreprises à capitaux chinois, indiens, pakistanais, coréens ou taïwanais: des entreprises qui possèdent sur leur marché domestique de personnel rompu aux contraintes de la production industrielle en vigueur dans la branche.

Soit. Mais si le savoir-faire est le premier critère d'embauche, pourquoi les employeurs ont-ils embauché tant de femmes jusque là inemployées dans les usines de ce secteur? Pourquoi ne pas avoir tenu les promesses faites au gouvernement de limiter l'embauche de salariés étrangers à hauteur de 30% des effectifs totaux, et ce pour trois ans seulement, laps de temps nécessaire à la formation de travailleurs jordaniens?

"A l'ouverture des zones franches, nous savions que nous allions être confrontés à un sérieux problème: celui de la qualification, de la capacité de la main-d'œuvre jordanienne à assumer les postes qui allaient lui être offerts", se souvient Hassan Joudeh, militant syndical, chef de chaîne chez Century, entreprise israélo-jordanienne installée dans la zone Al Hassan. "Mais nous avons répondu à la demande. Lorsque les premiers investisseurs israéliens nous ont proposé des stages de l'autre côté de la frontière pour nous former aux techniques de production, nous avons incité

Un premier pas vers l'autonomie des femmes...



Le pourcentage de femmes employées dans les zones franches dépasse, et de beaucoup, celui que l'on relève sur le marché du travail jordanien (12%). Cela peut-il contribuer à changer le regard que la société porte aux femmes? Question à Maysoon "Mod'd Sharref" Qara, responsa-

ble du Comité des femmes de la Fédération générale des syndicats jordaniens.

"Je l'espère, et plus encore! Quelles que soient les difficultés des femmes qui travaillent dans les zones franches, cet emploi est souvent pour elles une première occasion de quitter la famille, le village; de disposer aussi d'un peu d'argent. Un premier pas vers l'autonomie dont il serait dommage qu'il ne débouche sur rien. Dans la zone qui se trouve à proximité d'Amman, des entreprises ont ouvert un foyer. Les motivations qui ont pu guider cette décision sont sans doute critiquables. Autant que de convaincre des candidates, il s'agit là, certainement, de tenir sous bonne garde une main-d'œuvre que l'on juge encore mineure. Mais le résultat est là: les femmes qui y logent y vivent leur premier voyage, s'y initient à l'in-

dépendance. Comment imaginer que cela ne va pas changer la conception qu'elles ont d'elles-mêmes, de la place qu'elles peuvent tenir dans la société? La société jordanienne est une société foncièrement patriarcale dans laquelle la parole des femmes compte encore bien peu. En imposant leur place dans la sphère publique, les femmes vont peut-être faire avancer les choses. Mais la crise économique et le chômage des hommes vont aussi induire des changements de mentalité. En les poussant à subvenir aux besoins de la famille, ils encouragent les femmes à imposer aux hommes un autre regard que celui qu'ils leur portent actuellement. Mais reste à les aider à défendre leurs droits, à faire en sorte qu'elles ne soient pas cantonnées dans des travaux de seconde zone, à la limite de l'acceptable".

beaucoup à y aller. Nous avons même envoyé discrètement de l'autre côté de la frontière certains de nos militants”.

“Si problème de compétences il peut y avoir, il n'explique pas tout. La compétence n'est pas la seule raison des politiques de gestion en œuvre dans les zones franches, assure Fathalla Omrani. L'explication est autre, celle des conditions de travail qui y ont été proposées”.

DES SALAIRES INACCEPTABLES POUR LES HOMMES

“85 dinars! 120 dollars par mois, soit juste ce qu'il faut pour respecter le salaire minimum légal, ce n'est pas avec une somme pareille qu'un jeune Jordanien à qui incombe les frais de mariage peut ici espérer épouser une femme ou encore qu'un père de famille qui a en charge de nourrir sa famille peut satisfaire les responsabilités qui sont les siennes”, explique tout simplement Ahlam Al Terawi, couturière.

“Jusqu'en 2000, ajoute Ebtisam Ali Ayad Muosbahe, elle aussi opératrice, les employeurs ont profité de l'absence de salaire minimal en Jordanie pour proposer des rémunérations défiant les besoins les plus simples. 40, 50, 60 dinars par mois, à leur bon vouloir: voilà ce qu'ils proposaient, alors qu'au grade le plus bas un policier débutant -agent de la circulation, gagne 150 dinars jordaniens; un jeune enseignant en école élémentaire 200 dinars jordaniens. Qui pouvait accepter de telles conditions? Quel homme peut encore accepter celles qui sont en vigueur”, ajoute la jeune femme.

Aux femmes, le strict minimum. Aux migrants, encore moins, soit dix heures de travail par jour sans rémunération aucune des heures supplémentaires alors que le droit jordanien assure un horaire maximum de travail journalier de 8 heures et la rémunération à 125% de toute heure effectuée au-delà... Si la qualification des travailleurs jordaniens a pu faire défaut, elle a surtout servi de paravent à une stratégie patronale très classique: user de l'immigration pour contourner les revendications salariales d'une population jeune et parmi les plus éduquées du Proche-Orient, faire jouer la concurrence et la peur de l'autre. Tenter d'empêcher toute organisation collective sur les lieux de travail. Car en Jordanie, seuls les travailleurs jordaniens ont le droit de s'organiser.

Plutôt que de refuser ouvertement l'application de la législation, les employeurs ont tenté de la rendre caduque en exigeant des candidats au départ sur les marchés du travail des pays parmi les plus pauvres de la planète la signature de contrats de gré à gré fixant des conditions de travail hors la loi.

“Bien sûr, ces contrats signés par les travailleurs migrants sont totalement illégaux mais que puis-je faire si aucun de ceux qui les ont signés ne vient se

plaindre”, demande Diabat Saleh, directeur de l'antenne du ministère du Travail jordanien implantée à l'entrée de la zone d'Al Hassan. “Rien, je ne peux rien faire. Pas plus que je ne peux m'opposer à ces “cautions” prises sur les premiers salaires pour éviter que les travailleurs migrants ne s'échappent”. Ou ces termes extrêmement flous quant à la nourriture et au logement gratuits offerts aux candidats au voyage. “Qu'est-ce que peut bien signifier “nourri, logé”, si on n'en précise pas les termes”, ajoute le fonctionnaire. “Le logement peut être un lit dans une chambre de six. La nourriture un bol de riz et un œuf par jour! Mais si personne ne vient se plaindre...”.

DEUX UNIVERS CÔTE À CÔTE

Aujourd'hui, dans les usines d'Al Hassan, deux univers se côtoient. D'un côté, des entreprises à capitaux jordaniens employant des hommes natifs du pays, pour la plupart employés de bureau, agents de maîtrise ou managers; des femmes aussi travaillant sur des postes de production où la loi est respectée -une loi qui, si elle reste à parfaire, reconnaît congés payés, jour de repos hebdomadaire, médecine du travail et protection des conditions de travail... Un monde qui, de jour en jour, se rétrécit.

De l'autre, le monde en pleine expansion des entreprises à capitaux asiatiques où travaillent dans un brouhaha continu et une chaleur étouffante des travailleurs migrants soumis à l'arbitraire le plus total en terme de paie, de logement et de nourriture, et soumis à la surveillance constante de leurs employeurs.

“Dix, douze, quinze heures d'affilée: les travailleurs immigrés travaillent aujourd'hui autant de temps qu'il le faut pour satisfaire la demande. Et ils l'acceptent d'autant plus aisément qu'ils se retrouvent pieds et poings liés à leurs employeurs à qui ils confient leur passeport dès leur arrivée”, explique Ahlam Al Terawi.

“La question de savoir si les Jordaniens supporteraient ou non les conditions de travail faites aux travailleurs migrants n'est pas celle qui doit nous préoccuper. Celle qui doit nous intéresser est celle de savoir si la façon dont les zones franches se sont transformées respecte l'esprit de l'accord signé en 1996”, assure Fathalla Omrani.

Dans une lettre adressée au ministre du Travail en juillet 2004, le président du Syndicat général des travailleurs du textile et des industries de l'habillement et de la confection jordanien appelait ce qui lui tenait à cœur: le coût de l'embauche des travailleurs migrants, deux fois supérieur à celui du recrutement des travailleurs jordaniens si l'on additionne les coûts salariaux à ceux du transport, de la nourriture et du logement. Utilisé autrement, disait-il, cet argent permettrait à lui seul de tripler le salaire minimum; donc, de convaincre des hommes jorda-

niens de venir se faire embaucher dans ces zones, et par là même de satisfaire l'esprit de l'accord signé en 1996.

Mais pas plus que les revendications de son syndicat visant à un alignement annuel du salaire minimum sur le coût de la vie, l'amélioration des conditions de travail ou encore le droit des travailleurs immigrés de se syndiquer, celle-ci n'a, à ce jour, été satisfaite.

LA PORTE DU SYNDICAT EST TOUJOURS OUVERTE

Le dirigeant syndical ne désespère pas pour autant. Pour lui, chaque occasion est bonne pour réclamer une moralisation des pratiques économiques et sociales en vigueur dans les zones franches. Tous les moyens à sa disposition doivent être utilisés pour renforcer le poids de son organisation.

“Ce local, nous l'avons ouvert à proximité de la zone d'Al Hassan pour nous permettre de répondre à toutes les demandes. Ici, Jordaniens et travailleurs immigrés peuvent venir trouver de l'aide, demander des conseils. Trois après-midi par semaine, nous y tenons une permanence. La porte est toujours ouverte. C'est l'outil dont nous nous sommes dotés pour nous mettre à la disposition des salariés”, explique Mohammed Abu Zeina, vice-président du syndicat, ce mercredi où il est de permanence. “Et nous en avons un autre: la clinique que nous avons fondée en 2002 et qui se trouve à l'étage en dessous. Un dispensaire médical qui permet de rendre service et de nous tenir disponible auprès des 18.000 salariés qui bénéficient d'accords signés avec leur entreprise leur permettant de venir se faire soigner pour un dinar seulement quand une visite chez un médecin coûte le triple”... Si les salariés ne viennent pas au syndicat, le syndicat viendra à eux.

Depuis, une autre clinique a été ouverte à proximité de la zone d'Ad Dulayl. Et l'organisation a passé un accord avec le syndicat des médecins jordaniens et plusieurs entreprises de la zone d'Al Hassan pour ouvrir des infirmeries là où il n'en existait pas encore.

“Que veut-on? De quel projet les zones franches sont-elles porteuses?, demande Mohammed Abu Zeina. Nous avons signé quinze accords collectifs qui profitent à quinze mille travailleurs en leur assurant des salaires corrects, de meilleures conditions de travail, un système d'assurance maladie et d'autres avantages. Partout où nous existons, la situation des travailleurs s'améliore. Ce qui se passe ici n'est donc pas inéluctable. Nous pouvons créer des emplois, des emplois de qualité, des emplois durables qui nous permettront de lutter contre le chômage. A chacun de prendre ses responsabilités”. ●

M.H.

“Le textile jordanien est un produit politique”

Face à la fin des quotas concernant le textile sur le marché international intervenue début 2005 et à l'hémorragie d'emplois qui en a découlé pour de nombreux pays exportateurs de textile au profit de la Chine, le syndicat jordanien du textile garde le moral et poursuit ses négociations avec le gouvernement pour obtenir des aides fiscales à la formation et le doublement du salaire minimum.

“**D**e quoi aurions-nous peur? Le textile chinois emploie cinquante millions de travailleurs: dix fois plus que le total de la population jordanienne! Nous ne pesons rien. Pourquoi les Américains cesseraient-ils d'acheter jordanien alors que, avec les Israéliens, ils ont investi des capitaux dans ces zones qu'ils ont eux-mêmes sollicités?” s'interroge Fathalla Omrani, secrétaire général du Syndicat des travailleurs du textile et des industries de l'habillement et de la confection jordanien.

La concurrence ne semble pas faire peur au syndicat, pas plus qu'il ne s'affole des annonces faites récemment en Egypte de la création de nouvelles zones franches, elles aussi destinées à l'exportation vers le marché américain. “Les produits sortis des chaînes des zones d'Al Hassan, Al-Dulayl, Arusayfeh, Sahab, Al Karak ou Al Jeezah sont de qualité, capables de rivaliser avec ceux fabriqués par les petites mains du géant chinois”, affirme Fathalla,

appuyant ses dires sur la réputation des donneurs d'ordre tels que *Hugo Boss*, *Century* ou *Victoria's Secret*. “En dépit de la suppression des quotas sur le marché mondial, la détaxe offerte à la production jordanienne lui assure un avantage concurrentiel encore estimable qui lui permet de tenir le rang”, ajoute-t-il.

Alors qu'à quelques dizaines de kilomètres à l'Est, Bagdad continue de compter ses morts, tandis qu'à l'Ouest, les pelleteuses de l'armée israélienne poursuivent leurs travaux pour emmurer ce qui reste de Cisjordanie palestinienne, le syndicat sait que le textile jordanien compte dans son jeu une carte politique maîtresse. “Le textile jordanien n'est pas une marchandise comme les autres. C'est un produit politique. Une monnaie d'échange. Un cadeau fait à la Jordanie pour son rôle joué dans les accords de paix entre Israéliens et Palestiniens, pour la place qu'elle veut bien tenir dans la définition d'un nouvel ordre au Proche et Moyen-Orient. Si les Etats-Unis et, avec lui, le

gouvernement israélien veulent que le royaume hachémite continue à jouer son rôle de pôle de stabilité dans la région, ils savent ce qui leur reste à faire: continuer à investir ici quelles que soient les conditions dans lesquelles évolue le marché textile mondial, pour nous aider à créer des emplois. Telle est la condition de la stabilité de la Jordanie. Voilà pourquoi je ne crains rien de ce côté”. La piètre qualité des emplois concernés est par contre le sujet de préoccupation majeure du syndicat. “Seuls 20% du chiffre d'affaires des 105 sociétés installées dans les zones franches reviennent au pays sous forme de salaire et de taxes sur l'électricité ou l'eau”, regrette Fathalla, qui entend continuer à engager le syndicat de tout son poids pour que cette industrie soit le vecteur de développement qu'elle se promettait d'être, un secteur qui profite vraiment aux travailleurs. ●

Lire la version intégrale de l'interview de Fathalla Omrani: <http://www.icftu.org/displaydocument.asp?Index=991221891&Language=FR>

Aller à la rencontre des migrants: une première étude pour agir

Nezam Qahoush, représentant à Amman de la CISL pour la région arabe, dénonce la situation inacceptable des travailleurs immigrés employés dans les zones franches et énonce des pistes d'action pour leur venir en aide.

● Fin mai, le bureau de la CISL à Amman a publié une étude, la première du genre, sur les travailleurs migrants en Jordanie. Pourquoi cette démarche?

Pour mieux comprendre la réalité d'un phénomène qui nous concerne au premier plan. Car, si en Jordanie les travailleurs immigrés n'ont pas le droit de se syndiquer, ils ont celui de disposer des mêmes protections que les travailleurs locaux. Mais pour cela, encore faut-il qu'ils le sachent. Comme organisation syndicale internationale, il est de notre devoir d'aider le Syndicat général des travailleurs du textile et des industries de l'habillement et de la confection jordanien dans cette tâche.

● Une démarche difficile tant les travailleurs migrants employés dans les zones franches paraissent difficiles d'accès...

Et vivent dans la peur. La situation qui est la leur est bien différente de celle des Egyptiens, très nombreux ici et que l'on trouve dans les services ou le bâtiment. La plupart du temps, eux travaillent en sous-traitance, ils sont leurs propres patrons. Le statut des travailleurs immigrés employés dans les zones franches est tout autre. De véritables esclaves: contrôlés et surveillés, vivant dans des conditions de solitude et d'enfermement qui constituent un véritable obstacle à l'action collective.

● Comment agir concrètement?

Nous allons éditer des tracts et des brochures dans toutes les langues qui sont les leurs pour les aider à mieux connaître leurs droits. Au bas de chacun de ces documents, nous allons leur proposer des moyens de nous contacter. Téléphone, fax, E-mail, peu importe: il faut les aider à briser le mur du silence dans lequel ils sont enfermés, n'ayant souvent pour

seuls traducteurs que leurs employeurs. Par ailleurs, nous allons continuer à tisser des contacts avec les syndicats des pays d'origine. Avec le syndicat pakistanais, par exemple, nous avons réussi récemment à résoudre les problèmes de travailleurs qui étaient particulièrement mal traités. Ce type d'échanges, comme tous les contacts internationaux avec les syndicats des pays européens et américains, sont essentiels notamment pour mieux repérer les responsabilités que peuvent assumer les uns ou les autres dans les méandres des organigrammes des entreprises multinationales auxquelles nous avons à faire. ●

Editeur responsable: **Guy Ryder**, Secrétaire général

CISL
5 Bld du Roi Albert II, Bte 1,
1210-Bruxelles, Belgique
Tel: +32 2 2240211, Fax: +32 2 2015815
E-Mail: press@icftu.org
Site Web: <http://www.icftu.org>

Rédaction: **Martine Hassoun**

Rédactrice en Chef: **Natacha David**